

Paris, 25 octobre 2023,

Décret Agrivoltaïsme : entre irresponsabilité et incompétence au mépris de notre souveraineté alimentaire.

Le décret devant encadrer l'agrivoltaïsme devrait enfin paraître, mais cela risque d'être pour le pire. Malgré la multiplication des réunions de travail sur le sujet, le ministère de la Transition énergétique refuse de prendre en compte les avertissements de Jeunes Agriculteurs sur les dangers et les dérives de l'agrivoltaïsme, en maintenant notamment un taux de couverture maximum d'une parcelle agricole par les panneaux agrivoltaïques autorisé de 40%. Sans compter un délai d'application du décret qui laisse une porte grande ouverte à nombre de projets qui ne respecteront pas l'esprit de la loi.

Lors des dernières réunion avec les partenaires agricoles, un taux d'emprise au sol plafonné à 40% a été acté. Or, un taux à 40% n'est pas compatible avec une production agricole rentable et durable. Un tel taux de couverture engendre des baisses de rendement de 38% en moyenne ! [Tel que cela a été démontré par l'INRAE](#). Dans ces conditions, il est totalement dérisoire de considérer que les panneaux apporteront des bénéfices à la production, comme la loi l'impose. Jeunes Agriculteurs demande que ce taux soit abaissé à un seuil de 20% maximum. Nous attendons du Gouvernement de ne pas sacrifier la souveraineté alimentaire française au profit du rattrapage énergétique !

Il est inacceptable de voir autant de sujets qui ne sont pas tranchés ou mis en suspens ! A commencer par la répartition des revenus qui est pourtant un point central pour maintenir un équilibre acceptable entre énergéticiens, exploitants et propriétaires, et indemniser correctement les désagréments engendrés par les installations. Le bail rural doit aussi être maintenu pour éviter des situations parfois complexes car les projets d'agrivoltaïsme ne doivent pas fragiliser ou diminuer les droits de l'exploitant agricole. Aussi, la question de l'obligation de remise en état du terrain en cas de défaillance de l'énergéticien doit impérativement trouver une clarification.

Enfin, nous demandons que les dispositions du décret s'appliquent immédiatement, dès sa publication, à tous les projets n'ayant pas encore obtenu une autorisation d'urbanisme. Il est strictement irrecevable que l'application de ce décret soit différée. En effet, beaucoup de projets en attente ne respectent pas l'esprit de la loi et souhaitent échapper à l'application de ce décret.

Les négociations en cours sont un signal très inquiétant sur le traitement de l'agriculture nourricière par le Gouvernement. Nous cherchons encore à comprendre quel est le cap choisi pour l'agriculture française, puisqu'il semble dorénavant acté que ce n'est plus celui de la souveraineté alimentaire.

« Transformer les exploitations agricoles en fermes solaires parce que les pouvoirs publics n'ont pas su préserver notre souveraineté énergétique, ça revient à déshabiller Paul pour habiller Jacques. Nous voulons bien contribuer à l'effort national, mais si c'est pour qu'on importe notre alimentation demain, c'est non ! », déclare Arnaud Gaillot, président de Jeunes Agriculteurs.

Contact Presse

Rémi ROSSI | 01.42.65.86.16 | 07.86.22.90.67 | rrossi@jeunes-agriculteurs.fr

Fondé en 1957, **Jeunes Agriculteurs** est le seul syndicat professionnel composé exclusivement de jeunes âgés de moins de 38 ans. Apolitique et indépendant, le syndicat représente 50 000 agriculteurs issus de toutes les productions. Répartis en 14 structures régionales et 95 structures départementales, Jeunes Agriculteurs a pour objectifs de défendre les intérêts des jeunes agriculteurs et de favoriser l'accès au métier d'agriculteur pour assurer le renouvellement des générations en agriculture.